



ASBL Mémoire d'Auschwitz
Rue aux Laines, 17 boîte 50 à 1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 512 79 98
www.auschwitz.be • info@auschwitz.be

Massacres en République démocratique du Congo : silence médiatique ou conflit d'intérêts ?

Romane Carmon (stagiaire, étudiante en Histoire - UCL)
ASBL Mémoire d'Auschwitz

22 Septembre 2016

Le 15 août 2016, le site de RFI rapporte un nouveau massacre à Beni, en République démocratique du Congo (RDC) : 51 victimes¹. Un fait qui aurait pu être important, certes, mais isolé. Cependant, certains journaux et documentaires utilisent les mots « génocide », « holocauste » pour caractériser la situation congolaise avec plus de 6 millions de victimes en 20 ans. Alors que la communauté internationale avait dit « plus jamais ça » après la Shoah, elle semble laisser se produire un réel massacre au Congo, sans que personne s'en soucie. Nous avons d'une part obtenu des renseignements sur la situation et, d'autre part, posé plusieurs questions à 100 personnes sur leur connaissance des faits. Résultats ? Peu de gens sont informés de ce qu'il s'y passe... doit-on pointer du doigt les médias ou dénoncer un manque d'intérêt personnel ?

Conflit en République démocratique du Congo

Mbépongo Bilamba, auteur et activiste congolais, décrit le Congo comme étant un « cauchemar au paradis » : paradis, pour la richesse des ressources naturelles, et cauchemar, car « les gens meurent en masse au Congo. » En plus d'une situation politique instable, ces ressources sont tellement convoitées par l'extérieur que le pays devient un réel champ de bataille où les civils congolais sont les premières victimes de l'impunité, de la corruption, maîtres mots dans certaines régions comme celle du Kivu, région de l'est du Congo.

Un récent rapport de l'ONU fait part d'« attaques meurtrières contre les populations civiles », de « violations de droits de l'homme », de « harcèlements », d'« enlèvements » et de « viols à grande échelle »². Souvent timidement, certains journaux révèlent les chiffres : 6 millions de victimes des massacres entre 1996 et 2016 au Congo. C'est sans doute la découverte de trois fosses communes dans l'est de la RDC fin 2005 qui réveille les Nations Unies : un *Projet Mapping* est mis en place pour inventorier des faits précis de violation des

¹ « RDC : après le dernier massacre de Beni, l'heure du deuil et des questions », dans *RFI*, 15 août 2016, <http://www.rfi.fr/afrique/20160815-massacre-beni-reactions-politiques-deuil-national> (page consultée le 6 septembre 2016).

² *Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo*, 26 juin 2015, http://www.un.org/fr/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2015/486 (page consultée le 10 septembre 2016).

droits de l'homme, il est soumis, en 2009 au Haut-Commissariat pour les droits de l'Homme, exposant un rapport de 550 pages relevant 617 incidents violents entre 1993 et 2003³.

Comment en est-on arrivé là ? Jean-Claude Willame, professeur à l'UCL et chercheur au Centre d'études et de documentation africaines, nous parle d'une multitude de conflits, de règlements de comptes impliquant plusieurs acteurs agissant de manière hétérogène. Louis-Magloire Keumayou, président de l'Association de la Presse panafricaine, évoque les restes du génocide rwandais comme point de départ du conflit, lorsque beaucoup de Rwandais ont passé la frontière comptant, parmi eux, une majorité d'anciens génocidaires, eux-mêmes réprimés par l'actuel président rwandais. Jean-Paul Mopo Kobanda, avocat spécialiste de la région des Grands Lacs, articule le contexte en trois points : d'abord, l'insécurité permanente dans laquelle est plongée la région de l'Est du Congo (Kivu) depuis deux décennies, où des groupes rebelles sont mis en place par des organisations mafieuses pour contrôler les ressources minières du Congo. Ensuite, la région du Kivu est stratégiquement convoitée, car frontalière, et donc confrontée à toutes sortes de banditisme, les États voisins peuvent donc plus facilement soutenir ces groupes rebelles. Enfin, le gouvernement congolais soutient que le contexte sécuritaire international a conduit des extrémistes du groupe terroriste islamiste, Al-Shabbaab, à s'allier aux ADF⁴ et à d'autres groupes islamistes.

Au-delà de ces éléments de contexte, la corruption reste le facteur décisif des hostilités : l'armée congolaise, elle-même s'écarte de sa mission de protection initiale pour terroriser la population. L'insécurité permet à beaucoup de dirigeants de s'enrichir, et l'on est face à une armée hétérogène, dans laquelle certains membres jouent un double jeu, dont le gouvernement congolais ne serait pas victime, mais un des principaux acteurs de la situation. Comme le souligne Keumayou : « Un problème récurrent est que chaque nouveau gouvernement est issu d'un compromis entre personnalités modérées et anciens rebelles, ce qui facilite les rapports entre le pouvoir mis en place et la dissidence, et engendre la corruption. »



Rebelles Congolais, décembre 2009. ©
Tous droits réservés

6 millions de morts, peut-on parler de génocide ?

Dans le documentaire américain, *Crisis in Congo : Uncovering the truth*, les termes d'« holocauste » et de « génocide » sont employés⁵. Est-ce juridiquement correct ? Après avoir posé la question aux 100 participants d'un sondage en ligne, la majorité d'entre eux (56) ne préfère pas se positionner sur la question, soit par manque de connaissance du sujet,

³ Site officiel du Haut-Commissariat des Droits de l'Homme, « RDC: Projet Mapping concernant les violations des droits de l'homme 1993-2003 », <http://www.ohchr.org/fr/countries/africa-region/pages/rdcpjetmapping.aspx> (page consultée le 7 septembre 2016).

⁴ Les Forces démocratiques alliées (ADF) sont un groupe armé ougandais regroupant des mouvements d'opposition au président Museveni. Essentiellement composé d'islamistes du mouvement tabligh, l'ADF-Nalu est dirigé depuis 2007 par Jamil Mukulu, un chrétien converti à l'islam.

⁵ *Crises au Congo : La Vérité dévoilée*, réal. Friends of the Congo, <http://congojustice.org/>, 2011.

soit par hésitation sur la signification juridique du terme « génocide ». Après la Seconde Guerre mondiale et la découverte des camps de concentration et d'extermination nazis, les Nations Unies ont mis sur pied une Convention pour la prévention et la répression du crime génocidaire. Établie le 9 décembre 1948, elle définit le génocide comme : « Un certain nombre d'actes commis dans l'intention de détruire, intégralement ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux tels que : le meurtre de membres du groupe ; l'atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ; la soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ; l'application des mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ; et le transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe⁶. » Officiellement, les Nations Unies reconnaissent donc quatre génocides : celui des Arméniens en 1915 par les nationalistes turques, les Juifs d'Europe par les nazis, celui des Tutsis en 1994, et celui des Bosniaques à Srebrenica en 1995⁷.

Cette définition est-elle applicable au cas congolais actuel ? Selon Serge July, journaliste français, tous les massacres ne sont pas des génocides. Jean-Claude Willame précise qu'il s'agit plus de « règlements de comptes, de réactions qu'une planification de volonté génocidaire ». La majorité des 37 participants au sondage légitimant l'emploi du terme génocide pour le cas congolais, justifie leur choix par le nombre important de victimes : plus de 6 millions de victimes en 20 ans, alors que la Shoah avait fait 5-6 millions de victimes entre 1939-1945. Si l'on parle de « génocide » au Congo, peut-on comparer les deux phénomènes ? Joël Kotek, politologue et historien belge, nous met en garde contre toute conclusion abusive : le nombre de victimes ne fait pas le génocide, ce n'est pas la quantité qui importe, mais la « qualité »⁸, c'est-à-dire, l'idéologie qui fait d'un crime un génocide. En d'autres termes, entre 10 personnes massacrées pour leur religion ou 2 millions dans le cas d'une guerre, c'est certainement le premier cas qui rentre dans la catégorie « génocide », car l'impact idéologique est plus important.

Qu'entend-on donc par « idéologie génocidaire » ? Pour reprendre les propos de Joël Kotek, « dans le cas d'un génocide, on est assassiné pour ce que l'on est, non ce que l'on a fait », pour être juif, et non pour appartenir à telle classe politique. D'une certaine manière, la victime ne peut changer ces caractéristiques. Dans le cas de la RDC, beaucoup pensent que la guerre est tournée contre le peuple congolais, parce qu'ils sont « Congolais ». Deux commentaires importants sur ce point : les Congolais ne sont pas touchés par haine contre le Congolais, mais bien parce qu'ils habitent des régions intéressantes en approvisionnement de ressources naturelles. De plus, on peut clairement parler d'un massacre intercongolais : des civils sont exécutés par des membres de l'armée régulière congolaise, la perspective n'est donc pas génocidaire, car un peuple n'est pas visé pour son ethnité.

⁶ Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, New York, 9 décembre 1948, <http://www.un.org/french/millenaire/law/1.htm> (page consultée le 10 septembre 2016).

⁷ Serge July, « En RDC, le génocide rwandais ne cesse d'avoir des retombées catastrophiques », RTL, 2014, <http://www.rtl.fr/actu/politique/en-rdc-le-genocide-rwandais-ne-cesse-d-avoir-des-retombees-catastrophiques-7772569814> (page consultée le 11 septembre 2016).

⁸ Joel Kotek, « La Shoah, génocide exemplaire », dans *Regards*, Bruxelles, Centre Communautaire Laïc Juif David Lusskind, 2014.

Cependant, un conflit non-génocidaire n'exclut pas toujours des actes génocidaires. Prenons l'exemple du massacre des Khmers rouges au Cambodge, basé sur une intolérance sociale, une minorité musulmane (les Chams) a été touchée, car leur religion constituait un foyer de résistance⁹. Pour le cas congolais, les Forces armées démocratiques, composées essentiellement d'islamistes ougandais, revendiquent l'assassinat, entre autres, par intégrisme religieux. Chantal Katuta, Congolaise résidant en France depuis 20 ans, nous raconte également avoir entendu qu'un meurtre s'était produit entre voisins pour une question ethnique.

Sur les 7 participants défavorables à l'utilisation du terme « génocide », on observe que la plupart d'entre eux distinguent la valeur juridique du génocide de celle du crime contre l'humanité, qui brasse une définition plus large. Selon Kotek, les deux mots concernent un « assassinat pour ce que l'on est, et non ce que l'on fait », mais le génocide a un côté plus systématique, fondé sur des caractères communautaires tels que la race et l'ethnie, et un « contexte précis de haine raciale dont le génocide est l'aboutissement ultime et tragique. »

Réactions internationales

Qu'en est-il des réactions occidentales ? Pour une intervention de terrain, l'ONU crée en juillet 2010 la Mission de maintien de la paix en République démocratique du Congo (MONUSCO) et institue des sections regroupant des militaires de l'armée régulière avec des Casques bleus dont la mission est de lutter contre la corruption de l'armée congolaise. Pourtant, la population civile juge ces sections inutiles, car elles ont tendance à intervenir « après coup », alors que l'intervention militaire est autorisée depuis 2006.

Comme nous l'ont démontré les résultats de notre sondage, le mot « génocide » évoque souvent la torture, les mutilations qui légitiment son utilisation. Cependant, pour reprendre les mots de Joël Kotek : « S'il ne saurait y avoir de hiérarchie dans la souffrance (toutes les souffrances se valent), des degrés existent dans la criminalité, même dans celle qualifiée de masse. » Des différences existent entre les crimes et on ne peut parler de génocide pour le cas du Congo, même si on ne peut graduer les souffrances. Le docteur Mukwege – « l'homme qui répare les femmes » – en a beaucoup dit au sujet du viol des femmes au Congo et des mutilations qu'elles subissent systématiquement. Il est indéniable que la souffrance reste la souffrance, quelle que soit la définition juridique du crime commis.

J'étais partie au champ avec mon mari. Quand le cinquième a voulu me violer, mon mari a crié « vous allez tuer ma femme », c'est alors que l'un d'eux s'est retourné et a tiré sur lui. Il a continué à me violer et ils m'ont amené dans la forêt, abandonnant le corps de mon mari. Depuis, à cause des blessures que j'ai subies à cause de ces viols, j'ai dû subir une opération chirurgicale, surtout à cause de ce qu'ils avaient introduit en moi.

Témoignage anonyme¹⁰.

⁹ « Dossier Cambodge », in *L'Histoire*, n° 381, novembre 2012.

¹⁰ *L'homme qui répare les femmes : la colère d'Hippocrate*, réal. Thierry Michel et Colette Braeckman, Belgique, 2015, <http://mukwege-lefilm.com/>.

L'invalidité du mot génocide pour le cas congolais ne justifie pas qu'on le sous-estime : la plupart des 100 participants au sondage sont d'accord pour parler de silence médiatique – quant aux massacres au Congo, ils devaient quantifier leur niveau d'accord avec ce terme sur une échelle entre 1 à 5 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Connaissance des conflits en RDC ?	49	28	15	7	1
Peut-on parler de silence médiatique ?	3	8	15	27	47

Plus le niveau augmente, plus la personne était d'accord de parler de « silence médiatique ».

D'une part, les médias sont accusés de ne pas mettre la population suffisamment au courant de ce qu'il se passe dans le monde. Certains pointent le manque d'indépendance vis-à-vis des politiques, elles-mêmes accusées de fermer les yeux sur ces atrocités pour préserver leurs intérêts dans les pays concernés. D'autre part, 22 participants au sondage soulignent que les réseaux sociaux restent le meilleur moyen de communication pour sensibiliser la population.

Encore faut-il se poser la disponibilité de l'information : s'impose-t-elle à nous ou est-elle issue d'une démarche préalable du lecteur ? Jean-Claude Willame n'approuve pas l'utilisation du terme « silence médiatique », car, selon lui, le problème réside dans le fait que les médias sélectionnent les infos selon leur actualité, or, ce conflit dure depuis 20 ans et ne fait donc plus la Une. Selon lui, suffisamment de personnes s'expriment sur ce sujet, et « quand on veut l'info, on la trouve », encore faut-il la vouloir...

C'est ce que Owen Jones, journaliste, chroniqueur et écrivain britannique de gauche, tente de démontrer : il s'agit plutôt d'un manque d'intérêt de l'homme. C'est l'idée que, au-delà des actions d'ONG, le citoyen moyen se soucie peu de ce qu'il se passe à des milliers de kilomètres de chez lui. Ainsi, il s'exprime dans *The Guardian* : « Soyons honnêtes, nous ignorons les atrocités commises au Congo parce c'est en Afrique. »¹¹ Cette théorie de l'Occident qui « ferme les yeux sur le reste du Monde » a souvent été reprise par les anciens colonisés et est toujours utilisée par certains activistes congolais. Comment cette communauté occidentale, qui tente toujours de comprendre comment a-t-on pu permettre la Shoah, ne se sent-elle pas plus concernée par les atrocités actuelles au Congo ? D'autant plus que, pour notre Belgique, un passé commun les confronte. Pour évaluer la manière dont les participants se sentaient concernés par le sujet, ils ont été confrontés à une photo illustrant les massacres. Sur une échelle de 1 à 5 (le chiffre représentant l'intensité à laquelle ils étaient concernés), 71 personnes se sentent concernées aux niveaux 4 et 5. Même si les réactions sont plutôt invisibles, l'individu reste, la plupart du temps, choqué et touché par ce qu'il voit.

¹¹ Owen Jones, <https://www.theguardian.com/commentisfree/2015/mar/06/ignore-congo-atrocities-africa-drc-horror> (page consultée le 13 septembre 2016).

Conclusion ?

La question du génocide reste controversée depuis des dizaines d'années, car dans les esprits elle induit une valeur juridique plus importante pour être reconnue. La mémoire est responsable d'une hiérarchisation du Mal ; or, la souffrance reste la souffrance. Pour le cas du Congo, on peut donc parler de « Crime contre l'humanité », avec des souffrances très importantes des civils, sans que la communauté internationale n'agisse suffisamment pour arrêter ce massacre : 6 millions de victimes depuis 20 ans, viols systématiques, mutilations sont monnaie courante.

Le caractère non-génocidaire du conflit justifie-t-il qu'on laisse 6 millions de personnes périr, sans qu'on leur rende justice ? Le passé nous a (trop) souvent montré que l'Homme était capable du meilleur, comme du pire, quel que soit l'idéologie, la fréquence, les ressortissants du phénomène. Si l'on pointe les médias du doigt pour manquer à leur mission initiale d'information, il relève également d'un souci d'intérêt personnel, car l'Homme, en tant qu'être humain, se doit de réagir (quelle que soit la façon) à ces actes inhumains. Le problème est que, comme l'observe Maryse Jacob, journaliste à la RTBF, « les Occidentaux ont autre chose à faire que de s'occuper du Congo. »¹²

 <p>FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES</p>	<p><i>Depuis 2003, l'action de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz s'inscrit dans le champ de l'Éducation permanente.</i></p> <p><i>À travers des analyses et des études, l'objectif est de favoriser et de développer une prise de conscience et une connaissance critique de la Shoah, de la transmission de la mémoire et de l'ensemble des crimes de masse et génocides commis par des régimes autoritaires. Par ce biais, nous visons, entre autres, à contrer les discours antisémites, racistes et négationnistes.</i></p> <p><i>Persuadés que la multiplicité des points de vue favorise l'esprit critique et renforce le débat d'idées indispensable à toute démocratie, nous publions également des analyses d'auteurs extérieurs à l'ASBL.</i></p>
--	--

¹² « RDC : silence on meurt », publié sur le site de RTBF Info, 26 mai 2016

http://www.rtbef.be/info/article/detail_rdc-silence-on-meurt-maryse-jacob?id=9308851 (consulté le 20 septembre 2016)